

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 5 décembre 2022 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny (sauf résolution 2022-379 et 2022-380), Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2022-374 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 5 décembre 2022. Il est 19 h.

ADOPTÉ

4 personnes présentes dans la salle.

2022-375 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

- 1 FD.60 Demande d'aide financière
 Travailleurs – CHSLD East Angus
- 2 FB.40 Campagne annuelle - Radon
 Association pulmonaire du Québec
- 3 QA.70 *Réponse – Circulation camion sur la route 214 à East Angus*
 Ministère des Transports
- 4 FB.20 Remerciements
 Club FADOQ
- 5 FB.40 Journée internationale des personnes handicapées
 Office des personnes handicapées
- 6 FD.60 Campagne de financement
 Moisson Haut-Saint-François
- 7 FD.40 Contribution 2023
 Journal régional Le Haut-Saint-François

2022-376 CORRESPONDANCES DE NOVEMBRE 2022

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de novembre 2022 soient reçues. **ADOPTÉ**

2022-377 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, ainsi que la séance extraordinaire du 28 novembre 2022 soient acceptés tels que présentés, la conseillère et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2022-378 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations d'intérêt pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées lors de cette séance tel que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Michel Champigny s'absente de la rencontre, il est 19 h 04.

2022-379 ADJUDICATION DE CONTRAT – SYSTÈME GEDOC

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjudge le contrat de gestion des documents et archives de la Ville à Système GEDOC Inc pour un montant de 9 500 \$ pour l'année 2023, 3 700 \$ pour l'année 2024 et 2 500 \$ pour l'année 2025. **ADOPTÉ**

2022-380 FERMETURE DES BUREAUX – PÉRIODE DES FÊTES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus ferme ses bureaux pour la période des Fêtes du 23 décembre 2022 à 11 h au 4 janvier 2023 inclusivement. **ADOPTÉ**

Michel Champigny revient à la rencontre, il est 19 h 06.

2022-381 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de novembre au montant de 524 063.68 \$ (402 337.18 \$ par chèque et 121 726.5 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de novembre au montant de 115 038.85\$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2022-382 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

Dossier : 00032722-1 – 41060 (05) – 20220718-003

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyée par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 100 135 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

**2022-383 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

Dossier : 00033753-1 – 41060 (05) – 20220718-003

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements; pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyée par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 61 573 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

2022-384

EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville demande à la Caisse Populaire Desjardins l'émission d'un financement temporaire au montant de 1 187 000 \$ lié au règlement d'emprunt numéro 768 (nouveau garage municipal 16 rue David-Swan).

QUE la mairesse et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente. **ADOPTÉ**

2022-385 TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. **ADOPTÉ**

2022-386 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 552 (155-157 RUE DES PINS)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de René et Diane Boucher qui est à l'effet d'autoriser un agrandissement dans le cas d'un prolongement à l'horizontale d'une distance de la ligne de terrain de 83 cm au lieu de 1,13 m.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
QUE la demande de dérogation mineure faite par René et Diane Boucher soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-387 DÉROGATION MINEURE – LOT 5 536 421 (81-95, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de 9458-4711 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un mur en façade sans porte pour la nouvelle construction.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
QUE la demande de dérogation mineure faite par 9458-4711 Québec inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-388 DÉROGATION MINEURE – LOT 5 536 422 (101-115, RUE HAUTE-RIVE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de 9458-4711 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser un mur en façade sans porte pour la nouvelle construction.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
QUE la demande de dérogation mineure faite par 9458-4711 Québec inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-389 AVENANT CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – SECTEUR GAULEY

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge l'avenant du contrat existant pour effectuer la phase de concept et plan directeur, plans et devis et la demande de certificat d'autorisation du secteur Gauley à la firme St-Georges, structures et civil, pour un montant total de 34 650 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 7 novembre 2022. **ADOPTÉ**

2022-390 ADJUDICATION DE CONTRAT – CODE LIBRE

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat à Code Libre d'une banque de 40 heures destinée à des travaux de programmation, développement, support et maintien logiciel, des équipements de contrôle et de supervision des infrastructures municipales de pompage du réseau d'eaux usées, pour un montant de 4 600,00 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 18 novembre 2022. **ADOPTÉ**

2022-391 ADJUDICATION DE CONTRAT – CODE LIBRE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat à Code Libre d'une banque de 40 heures destinée à des travaux de programmation, développement, support et maintien logiciel, des équipements de contrôle et de supervision des infrastructures municipales de pompage du réseau d'aqueduc, pour un montant de 4 600.00 \$, incluant les taxes, conformément au document daté du 18 novembre 2022. **ADOPTÉ**

**2022-392 AUTORISATION APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS –
FOURNITURE ET ENTRETIEN DES FLEURS POUR LA
SAISON 2023-2024**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur général David Fournier, ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres sur invitations pour la fourniture et l'entretien des fleurs pour la saison 2023-2024. **ADOPTÉ**

**2022-393 ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉMOLITION DU GARAGE
MUNICIPAL DE LA RUE BILODEAU**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat à Transport et excavation Stéphane Nadeau inc. pour la démolition du garage municipal de la rue Bilodeau, pour un montant de 48 000 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 30 novembre 2022. **ADOPTÉ**

**2022-394 ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉLIORATION DU
SYSTÈME D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA
PORTE DE GARAGE DE L'ARÉNA**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat d'amélioration du système d'ouverture et de fermeture de la porte de garage de l'aréna Robert-Fournier à l'entreprise Portes de garage Ruel & fils inc., pour un montant de 4 636.93 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 23 novembre 2022. **ADOPTÉ**

**2022-395 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS – RÉFECTION ARÉNA ROBERT-
FOURNIER**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de conception architecturale du projet de réfection de l'aréna Robert-Fournier à Architech Design, pour un montant de 49 000 \$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services datée du 1^{er} décembre 2022 dans le cadre du projet de mise à niveau de l'aréna Robert-Fournier du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives. **ADOPTÉ**

2022-396

**PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE
POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE
2023**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2023 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2022-2023 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

IL EST RÉSOLU des membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023;
- d'autoriser Étienne Bouchard, directeur des loisirs à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de East Angus.

ADOPTÉ

2022-397

AFFICHAGE POSTE JOURNALIER-OPÉRATEUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville autorise le directeur général David Fournier à afficher un poste de journalier-opérateur.

ADOPTÉ

2022-398

DON – DÉFI OSEENTREPRENDRE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville offre un don de 50 \$ au projet Défi OseEntreprendre da la SADC.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2022-399

ADJUDICATION DE CONTRAT – BELL MÉDIA

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus adjuge le contrat pour publicité radio à Bell Média via le programme Plan Vision pour une durée de 18 mois, pour un montant de 1100 \$ par mois excluant les taxes, selon le document daté de novembre 2022.

ADOPTÉ

2022-400 EMPLOYEUR ENGAGÉ POUR LA RÉUSSITE

Il est unanimement résolu

Que la Ville s'engage à être un employeur engagé pour la réussite des employés étudiants :

- Adoptant de bonnes pratiques de gestion des employés étudiants;
- En favorisant le retour aux études et à la formation continue des employés
- En s'impliquant au sein de projets liés à la persévérance scolaire dans les milieux.

ADOPTÉ

2022-401 DON – CHSLD DE EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 50 \$ au CHSLD de East Angus pour soutenir ses travailleurs dans le cadre de la Fête de Noël.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2022-402 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES 3 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE sur le milliard de personnes en situation de handicap, 80% vivent dans des pays en développement.

CONSIDÉRANT QU'on estime que 46 % des personnes âgées de 60 ans et plus sont en situation de handicap.

CONSIDÉRANT QU'une femme sur cinq est susceptible de se retrouver en situation de handicap au cours de sa vie, et un enfant sur 10 vit avec un handicap.

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations, 15% de la population mondiale vivent avec un handicap.

Il est unanimement résolu

QUE la Ville de East Angus proclame le 3 décembre 2022 comme étant la Journée internationale des personnes handicapées. **ADOPTÉ**

2022-403 DON – MOISSON HAUT-SAINT-FRANCOIS

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 50 \$ à Moisson Haut-Saint-François pour le financement annuel 2022 ainsi que les paniers de Noël.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2022-404 ADOPTION RÈGLEMENT 836 SUR L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 836 intitulé « Règlement 836 sur l'exercice d'un droit de préemption sur un immeuble du territoire » soit adopté. **ADOPTÉ**

2022-405 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 837– MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 837 intitulé « Règlement 837 modifiant le règlement de zonage numéro 745 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2022-406 ADOPTION PROJET RÈGLEMENT 838 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR AUTORISER UN NOMBRE MAXIMUM DE 12 CHAMBRES POUR LES HÔTELS ET MOTELS DANS LA ZONE C-1

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 838 intitulé « Règlement 838 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser un nombre maximum de 12 chambres pour les hôtels et les motels dans la zone C-1 soit adopté. **ADOPTÉ**

2022-407 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 839 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR AUTORISER LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES ISOLÉES D'UN MAXIMUM DE 6 LOGEMENTS DANS LA ZONE Rb-12

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 839 intitulé « Règlement 839 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser les résidences multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone Rb-12 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2022-408 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 840 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR AUTORISER LES RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES ISOLÉES D'UN MAXIMUM DE 13 LOGEMENTS DANS LES ZONES Rc-14, Rc-15 ET Rc-17

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 840 intitulé « Règlement 840 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour autoriser les résidences multifamiliales isolées d'un maximum de 13 logements dans les zones Rc-14, Rc-15 et Rc-17 » soit adopté. **ADOPTÉ**

2022-409

DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT 837, 838, 839 ET 840

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté
Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 837, 838, 839 et 840 soit fixée au 19 décembre 2022 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Aucune question.

2022-410

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 31.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédits disponibles

| Numéro | Nom |
|----------|--|
| 2022-379 | Adjudication de contrat – Système Gedoc |
| 2022-381 | Approbation des comptes |
| 2022-389 | Avenant contrat – Services professionnels – Secteur Gauley |
| 2022-390 | Adjudication de contrat – Code Libre |
| 2022-391 | Adjudication de contrat – Code Libre |
| 2022-393 | Adjudication de contrat – Démolition du garage municipal de la rue Bilodeau |
| 2022-394 | Adjudication de contrat – Amélioration du système d'ouverture et de fermeture de la porte de garage de l'aréna |
| 2022-395 | Adjudication de contrat – Services professionnels – Réfection aréna Robert-Fournier |
| 2022-398 | Don – Défi OseEntreprise |
| 2022-399 | Adjudication de contrat – Bell Média |
| 2022-401 | Don – CHSLD de East Angus |
| 2022-403 | Don – Moisson Haut-Saint-François |